



RTA du 6 mai 2014 : « sujets relevant de la cible 2015 »

Propos liminaires de la CGT Finances Publiques

Tout d'abord sur le contexte général, **la CGT Finances Publiques demande l'appel intégral des listes complémentaires**, d'autant que la question de l'emploi est à l'heure actuelle inadmissible pour les services. On a appris lors du CTM que le PQM avait été enfin signé, de fait on aimerait en avoir communication, avec notamment la question des taux pro-pro, Michel Sapin ayant annoncé que là aussi cela avait été signé, mais qu'il pourrait y avoir une éventuelle baisse par rapport à ce qui nous avait été annoncé en début d'année.

On rappelle également notre revendication d'affectation à l'arrondissement sur Paris, et sur l'affectation dans les blocs directions pour l'ensemble des départements. Nous avons déjà porté cette question lors de précédentes réunion, et attendons de l'administration qu'elle évolue sur un sujet qui s'avère pourtant essentiel pour les agents.

Concernant la RTA d'aujourd'hui, la CGT fait part de mécontentement sur la date choisie qui tombe en même temps que la plupart des CAP, ce qui ne permet pas à nos élus de pouvoir participer pleinement à nos travaux. Nous avons signalé ce problème lors de la réunion d'élaboration du calendrier sans que la direction générale ne prenne la mesure de celui-ci. D'ailleurs sur ce point, on s'interroge de savoir quelle aurait été la représentation de l'administration à cette RTA si la CAPN de catégorie C s'était tenue comme prévue aujourd'hui !

Sur le thème de la réunion, gros décalage dans l'ordre du jour. On avait compris que l'objectif défini par l'intitulé « règles de gestion – cible » était autre. Sur la bonification à l'ancienneté de la demande, on peut avoir une discussion, par contre s'agissant des EDR, cette réunion a tout d'un alibi de la part de l'administration pour essayer de faire passer en force ce que nous avons rejeté le 10 mars. Ce qui est inadmissible c'est qu'en plus nous ne constatons pas d'évolution de la direction générale sur cette question.

Sur la question de la cible justement, la CGT Finances Publiques a des demandes à formuler. Nous demandons à ce que la direction générale ouvre une réflexion sur la problématique du « rapprochement interne ». On rappelle la revendication de la CGT Finances Publiques : « *l'affectation doit être la plus fine possible* », or la situation actuelle est vécue comme un recul pour de nombreux agents. De fait, beaucoup se retrouvent aujourd'hui contraints de devoir solliciter un changement de RAN lorsqu'ils désirent simplement changer de commune, ce qui entraîne alors un risque d'éloignement géographique.

En effet, ils peuvent alors se retrouver à l'opposé de ce qu'ils souhaitent dans la RAN qu'ils doivent demander. Pour des agents qui avaient l'habitude de solliciter une mutation directement d'une commune à une autre cela rend difficile l'acceptation des nouvelles règles.



Montreuil, le 14 mai 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Dans ces conditions, la CGT Finances Publiques demande une étude pour pouvoir faire jouer le « rapprochement interne » à la commune : cela existait d'ailleurs dans une filière pour les rapprochements au sein de l'Île-de-France et on ne voit pas pourquoi aujourd'hui ce savoir faire serait perdu.

En lien la question des directions spécialisées qui restent fermées aux « rapprochements externes » alors qu'elles jouent dans la détermination des « apports ». **Cette situation fait donc peser l'intégralité de ces rapprochements sur les directions territoriales qui supportent ainsi un taux supérieur à 50%, ce qui mécaniquement fait augmenter le nombre d'agents ALD** (tout en fermant l'accès au chef lieu de département).

Ces questions renvoient d'ailleurs à la question du découpage des RAN. La CGT Finances Publiques l'a déjà évoqué, certaines sont très, voire trop, étendues, ce qui crée des difficultés. On reste en attente d'une discussion sur un re-calibrage et un redécoupage qui nous apparaissent indispensables dans beaucoup d'endroits. De plus, **cela fait peser des risques non négligeables sur le devenir du réseau.**

Toujours à propos de ces RAN, on a encore des retours négatifs concernant la question des frais de déplacements pour les EMR actuelles du fait de leur rattachement à la direction du département. Il nous semble donc qu'un rappel doit être effectué concernant l'engagement qui avait été pris qu'il n'y aurait aucune incidence pour les agents. A titre d'exemple, la situation sur l'Isère, où la direction locale considère la quasi-intégralité des communes de la RAN de Grenoble comme étant constitutives d'une seule et même commune au motif qu'il existe des transports en commun les desservant.

Pour les agents affectés en EMR, cela entraîne une modification des remboursements de frais au motif que les communes sont ainsi desservies. Sauf qu'en l'occurrence, il ne s'agit pas d'un réseau similaire à la petite couronne, c'est une cuvette où pour se rendre sur une commune située sur un autre versant, il peut être nécessaire de traverser tout Grenoble.

Pour revenir sur les fiches, et notamment celle sur la bonification à l'ancienneté de la demande. La proposition formulée par l'administration ne correspond pas à la revendication telle que la CGT Finances Publiques l'avait formulée. Pour nous, la bonification devait jouer sur toutes les demandes.

On voit que la reprise faite par la direction générale constitue un minimum : une prise en compte uniquement sur les demandes prioritaires. Sachant par ailleurs que **le dispositif qui est proposé à l'ordre du jour de cette RTA aurait déjà dû entrer en vigueur sur les mouvements de cette année.**

Les fiches sur le sujet vues il y a deux ans prévoient notamment l'application de cette bonification pour les sorties d'école dès cette année. Cela pose la question pour les agents qui auraient du en bénéficier. Si pour les agents qui obtiendraient satisfaction lors du mouvement de septembre cela ne pose aucune difficulté, en revanche il y a nécessité de revoir la situation de ceux qui sollicitent un rapprochement et qui ne l'obtiendront pas. Il nous semble donc **qu'un correctif doit être envisagé pour ces agents** afin de ne pas les léser par rapport aux agents qui vont entrer en scolarité cette année et qui bénéficieront de cette bonification l'an prochain.

S'agissant des EDR, il y a un désaccord fort concernant les modalités d'affectation. **Pour la CGT Finances Publiques, il n'est pas acceptable que les directeurs fassent leur « marché local ».** Nous attendons donc que la direction générale modifie sa proposition. Nous rappelons d'ailleurs nos revendications en la matière : l'EDR doit être considérée comme une structure nationale, et donc les affectations doivent se faire directement en CAPN et non pas au travers d'un recrutement discrétionnaire local. Nous insistons sur ce terme, car le directeur opère ses choix sans avoir de compte à rendre. Même les affectations au profil semblent moins problématiques en la matière.

Pour la CGT Finances Publiques, il y a également un problème sur les modalités de sortie de l'EDR. Aujourd'hui, les agents de l'une ou l'autre filière ont certaines garanties. On constate cependant des dérapages : normalement les équipes sont censées être mobiles, or certains agents ont pu être maintenus sur un poste durant des temps relativement longs. Pour preuve, la direction générale a admis l'éligibilité d'agents mobiles dans le dispositif ZUS en faisant le constat de cas concrets d'agents maintenus de façon pérenne sur des structures éligibles à celui-ci.

L'administration entend laisser trop de latitudes aux directeurs locaux ce qui n'est pas acceptable.

Nous demandons au contraire à ce que des garanties fortes soient apportées aux agents, et notamment concernant le dispositif de sortie. Si on partage la garantie apportée pour un agent qui serait recruté en local et qui pourrait éventuellement être chassé de l'EDR par le directeur, à l'inverse un agent affecté dans le cadre du mouvement national reste totalement à sa merci :

- Si le directeur est complaisant envers l'agent, il pourra lui proposer un détachement interne ou encore le maintenir sur une résidence, ce qui posera des questions quant au régime indemnitaire.
- Si le directeur montre moins de considération envers l'agent, il pourra aussi le mettre ALD et l'envoyer à l'autre bout du département. Cela renvoie d'ailleurs à la question de la sectorisation. L'agent ainsi mis en difficultés n'aura alors d'autres choix que de solliciter une mutation nationale l'amenant à devoir changer de département, voire de région.

Sur l'autre fiche traitant de l'organisation des EDR, il y a quelques garanties qui sont envisagées. Pour autant elles restent peu nombreuses. Surtout, l'administration les conjugue au conditionnel : d'expérience on sait que si la direction générale n'impose pas de règles aux directions locales, ces

dernières ne les respectent pas. Les directeurs ont la fâcheuse tendance à ne retenir que ce qui les arrange, y compris au détriment des agents. **Pour la CGT Finances Publiques, les garanties doivent être affirmées et posées dans les notes diffusées au réseau.**

Exemple flagrant, les comptes-rendus de mission : pour nous, ils doivent être systématiquement communiqués à l'agent, et surtout être transmis à l'appui de son évaluation annuelle, car il s'agit là d'éléments constitutifs de la valeur professionnelle de l'agent. De même, les élus en CAP doivent en être destinataires dans le cadre des procédures de recours. On connaît déjà l'argumentaire de la direction générale sur cette question : « *l'instruction relative à l'entretien professionnel ne prévoit pas cette possibilité pour les agents de l'EMR.* »

Pour la CGT, ce n'est pas recevable, et ce aussi bien sur la forme que sur le fond ! De nombreux points de difficultés perdurent concernant la procédure d'évaluation, et rendent d'autant plus nécessaire la tenue d'un bilan suite à la mise en place de la réforme. Il nous avait été promis mais n'a toujours pas été suivi d'effets.

Réponses de la Direction générale

L'administration pousse de son côté également pour un appel des listes complémentaires qui soit le plus large possible, notamment en catégorie C. Sur ce point, la DGFIP appui auprès du guichet-unique aussi bien sur la question des vacances d'emploi que sur les départs en retraites connus. L'idée serait ainsi de permettre de maximiser le volume de cet appel, qui dépend aussi d'autres paramètres.

Concernant les taux pro-pro, la communication sera faite dès lors que la direction générale en aura connaissance. Pour l'heure, aucune information n'est connue quant à une éventuelle baisse des taux annoncés.

Sur les autres sujets que ceux traités dans les fiches, la direction prend note des demandes formulées dans cette RTA et verra ce qui peut être fait. S'agissant des questions en lien direct avec les fiches, elles seront abordées dans le contenu de la réunion. L'objet est ici d'avoir les premiers échanges pour que l'administration ait le temps de définir une ligne directrice en vue de faciliter le développement informatique.